PERMANENT MISSION OF TUNISIA TO THE UNITED NATIONS 31 BEEKMAN PLACE NEW YORK, N.Y. 10022



البعثة الدائمة للجمهورية التونسية لدى منظمة الامم المتحدة بنيويورك

Déclaration

de la Mission Permanente de Tunisie lors de la première session de négociations intergouvernementales sur

l'Agenda de développement Post-2015

(New York, 19-21 Janvier 2015)

Prononcée par M. Ramzi LOUATI

Conseiller

Messieurs les Co-Facilitateurs

Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour votre nomination en tant que Co-facilitateurs des négociations intergouvernementales relatives à l'adoption de l'Agenda du développement post-2015.

Nous sommes profondément convaincus que grâce à votre habilité et sagesse vous parviendrez à faciliter ces négociations avec succès.

Permettez-moi aussi de souligner que ma délégation s'associe à la déclaration faite, hier, par l'honorable Représentant d'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, à la déclaration faite par l'honorable Représentant du Royaume du Maroc au nom du Groupe Africain et à la déclaration faite par l'honorable Représentant du Yémen au nom du Groupe des Etats arabes.

Messieurs les Co-Facilitateurs

Nous entamons maintenant les négociations intergouvernementales relatives à l'adoption de l'Agenda de développement post-2015. Un agenda que nous voulons ambitieux, capable de répondre aux aspirations de nos peuples à un développement durable, à un monde meilleur, à un monde juste et équitable qui tourne la page des injustices chroniques.

Un programme d'avenir, transformateur, centré sur l'éradication de la pauvreté et de la faim, visant à améliorer la vie de tous les peuples, notamment les plus vulnérables et à protéger notre planète pour les générations futures.

Nous sommes incontestablement, tous tenus, Etats, Système des Nations Unies, autres Organisations Internationales, société civile et secteur privé... de faire réussir ce programme et d'y contribuer en fonction de nos avantages comparatifs respectifs.

A cet égard, la délégation de mon pays souhaite faire les observations suivantes :

Le rapport du groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable publié sous la cote A/68/970 tel qu' adopté par l'Assemblée Générale par sa résolution n° A/RES/68/309 doit constituer la base principale de l'intégration des ODD dans l'agenda du développement post-2015.

- Cette intégration devrait être équilibrée respectant la complémentarité des trois dimensions du développement durable à savoir l'économique, le social et l'environnemental.
- La mise en œuvre de l'Agenda de développement post-2015 devrait se faire dans le cadre d'une coopération internationale se basant sur le principe de responsabilités communes mais différentiées.
- Le programme qui sera élaboré restera des vœux pieux sans la mise en place de moyens de mise en œuvre efficaces susceptibles d'assurer la transformation souhaitée.
- Les lacunes enregistrées dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement sont dues principalement au manque d'efficacité des moyens qui ont été dédiés à leur mise en œuvre et à l'incapacité de la communauté internationale de remédier à temps à cette situation.
- L'Agenda de développement post-2015 ne saurait être réalisé en l'absence d'une volonté réelle de la part des pays partenaires capables d'assurer les financements nécessaires. A ce titre, nous tenons à souligner que l'aide publique au développement (ODA) constitue une source importante de financement du développement et nous appelons nos partenaires à remplir leurs engagements antérieurs et fournir 0.7 % de leur Produit National Brut (PNB) au profit des pays en voie de développement et 0.15 % au profit des pays les moins avancés.
- Nous appelons, de même, les pays partenaires à examiner la possibilité d'augmenter le pourcentage de leur aide publique au développement jusqu'à hauteur de 1%.
- Dans ce cadre, nous formulons le vœu que la troisième conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu à Addis Abeba en juillet prochain, nous permette d'avancer dans ce sens.
- D'autre part, il est clair qu'un développement durable et inclusif ne saurait se réaliser sans avoir remédié à l'énorme fossé technologique dont souffrent les pays en voie de développement. Nous soulignons à ce titre, l'impératif de mise en place d'un mécanisme de facilitation de la technologie et notamment du transfert de la technologie propre et verte et de la technologie énergétique vers les pays en développement.

- L'Agenda de développement post-2015 devrait prévoir des solutions au problème d'endettement dont souffrent plusieurs pays en développement, notamment à travers des mesures d'allégement, de restructuration de ces dettes et de suppression des dettes des pays les moins avancées.
- Le renforcement des capacités des pays en développement constitue un moyen de mise en œuvre incontournable de l'Agenda de développement post-2015. Nous appelons nos partenaires à fournir tout l'appui nécessaire à soutenir les efforts des pays en développement à se doter des capacités requises et à bâtir une infrastructure résiliente nécessaire à la réalisation du développement durable auquel nos peuples aspirent.
- La coopération sud –sud et la coopération triangulaire contribuent au développement durable des pays du sud et doivent être complémentaires à la coopération nord-sud.
- Le commerce international est indéniablement un facteur de croissance économique et du développement. La Tunisie estime qu'il est crucial de promouvoir un système commercial mondial équitable et ouvert qui tient compte des intérêts de l'ensemble des pays et qui offre surtout aux pays en développement un meilleur accès aux marchés mondiaux.

Enfin, nous tenons à vous assurer, Messieurs les Co-Facilitateurs, de l'engagement de la Tunisie à participer activement à ces négociations en vue de parvenir à l'adoption d'un Agenda de développement réellement visionnaire, ambitieux, efficace et transformateur.

Je vous remercie pour votre attention.